

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

BUREAU DE PAPEETE

NOM : IORSS

né à PAFA

décédé à

25	09	1928
----	----	------

Prénoms: Arifioehau, Adrien

Époux : TAU Louise, Tehel

né à TIAREI

Marlé le 6 novembre 1970 à NOUMEA, communauté légale

Domicilié NOUMEA

07	05	1926
----	----	------

I.G. n° 1813/48

TRANSCRIPTIONS

No d'ordre	Vol.	No	Date de la transcription	Nature de l'acte	DESIGNATION	Situation	Superficie	PRIX
1	310	93	13/03/1940	acquisition G. DUBOUCH	droits divis et indivis dans la terre TEPAPA	FAAA	1ha75a95ca 0119	2.000 p/d
2	340	89	12/08/1948	arrêt tribu- nal supérieur d'appel	Condamné en tous les dépens de 1ère instance et d'appel			
3	629	17	17/11/1971	vente A. DUBOUCH	un terrain formant le lot n° 1 des ter- res PUTUATA (partie) VAIHONU et HIEMOO	MATAITA	2ha05a80ca	500.000
4	762	25	18/02/1975	partage attribution A. DUBOUCH	4è lot : 1° le lot D de la terre MAUTARA 2) le lot B des terres TEARAFATA-PUHANA 3) le lot 2 de la terre TERUARAO 4) la vallée TEARAFORU 5) les terres PUNAREA et TEOROI	PAFA	82a 30ca 78a 70ca 26ha26a37ca	1.000.000 p/d
5	1609	13	02.08.1989	Bail de 20 années GUICHENU	Une parcelle de la terre TEARAFATA	PAFA	1.160 m ²	5.000 F loyer mensuel
6	1768	18	16.12.1991	Jugement partage attribution	Le lot n° 8 de la terre TEPAVA ou TEPAPA cadastré section SI n° 1001. Droits dans une servitude cadastrée sec- tion SI n° 1002.	FAAA	2.134 m ² 1.869 m ²	10.663 750 F 9.345.000 F p/d

CERTIFICAT D'INSCRIPTION HYPOTHECAIRE

Le Conservateur des Hypothèques soussigné, certifie, qu'il n'existe à ce jour sur les registres du bureau de Papeete, aucune inscription hypothécaire contre :

Monsieur IORSS Adrien Ariioehau, né le 25 Septembre 1928 à PAEA, époux de Madame TAU Louise Tehei, demeurant à PAEA.

AUTRES QUE CELLES REVELEES SUCCINCTEMENT DANS LE CADRE CI-DESSOUS.

Date de inscription	Vol.	N°	Nature	Créancier	DESIGNATION DES BIENS	Montant de l'inscription
10.08.1989	699	39	CONVENTION- NELLE ET LEGALE	B. P.	COMMUNE DE PAEA 1/ Une parcelle de terre dépendant du LOT B des terres TEARAFATA PUHANA, sise à PAEA, d'une superficie de 1.160m ² . 2/ Et la construction qui y sera édifiée.	13.680.000 F sm
8/05/1994	874	61	CONVENTION- NELLE	SOCREDO	1/ - Une parcelle dépendant du lot 8 de la terre TEPAPA, sise Commune de FAANA- PUIRAL, d'une superficie appro- ximative de 1.140 m ² environ 2/ - Et la construction qui y sera édifiée.	11.640.000.F sm
26/10/1994	892	12	CONVENTION- NELLE	SOCREDO	1/ - Une parcelle dépendant du lot 8 de la terre TEPAPA, d'une superficie approximative de 1.140 m ² environ, si- se Commune de FAANA-PUURAL. Ladite parcelle figurant sous partie de la parcelle Cadastrée Section S1 n°1001. 2/ - Et la construction en cours d'édification.	2.710.000.Fr sm

description	Vol.	N°	Nature	Créancier	Montant de l'inscription
02.05.1996	942	36	CONVENTIONNELLE	B. SO CREDO	10.150.000CFP sm

Le lot 6A dépendant du plan de division du lot n° 8 dé- pendant du partage judiciaire de la terre TEPAPA, sis commu- ne de PAA, d'une superficie de 94,84m² ; Et la construction qui y sera édifiée.

REGISTRATION DES BIENS

57670
12 Février 1998
Louis PETERL

